

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
mfpro ROUES FRANCE
Société par Actions Simplifiée au Capital de 91354 520 Euros.
Avenue du Président René Coty
10601 LA CHAPELLE SAINT-LUC
Téléphone : 03 25 71 48 17
Télécopie : 03 25 72 59 60

Par le seul fait que nos clients nous passent commande, ils acceptent nos CONDITIONS GENERALES DE VENTES ci après, nonobstant toutes clauses figurant sur leurs documents d'achat, nos CONDITIONS GENERALES DE VENTES prévalant sur tous les documents des clients.

1. COMMANDES

Toute commande passée par les clients, ne deviendra définitive qu'en cas de non contestation totale ou partielle de notre part dans un délai de 2 jours suivant sa réception. A défaut de contestation de la commande dans ce délai, elle sera considérée comme acceptée et la vente sera réputée formée.

Une commande non contestée dans les conditions ci-dessus fixées ne peut plus faire l'objet postérieurement d'aucune annulation ou d'aucun report d'échéance par le client. L'annulation ou le report d'une commande non contestée entraînera l'exigibilité immédiate de dommages et intérêts.

Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment à nos produits, toutes modifications ou améliorations que nous jugerons utiles sur un plan technique, sans que cela ne puisse justifier de la part des clients une résolution de la vente ou un refus de livraison, dès lors que ces modifications ou améliorations n'affecteront pas les qualités substantielles des produits vendus.

Nous nous réservons le droit de refuser ou de réduire une commande présentant un caractère anormal ou exorbitant ou en cas de rupture totale ou partielle de stock.

A défaut de convention particulière écrite, il incombe aux clients de vérifier que les produits commandés correspondent à leurs besoins. En conséquence nous ne pouvons nullement être tenus pour responsable de l'inadéquation des produits commandés aux besoins des clients.

2. PROPRIETE INDUSTRIELLE

Les dessins, modèles, brevets, plans et d'une façon générale tous les documents et informations de toute nature remis, communiqués ou envoyés aux clients sont notre propriété exclusive et ne peuvent par conséquent être ni exécutés ni reproduits sous quelque forme que ce soit sans notre autorisation expresse, préalable et écrite et ne peuvent faire l'objet d'aucune revendication de quelque droit de propriété intellectuelle ou industrielle de quelque nature qu'il soit par les clients. Ils devront en outre être restitués immédiatement sur simple demande de notre part.

3. LIVRAISONS

3.1 Les délais de livraison indiqués sur tout document émanant soit de nous soit des clients s'entendent toujours pour des produits mis à la disposition des clients dans nos usines ou entrepôts et ce quelques soient les modalités de transport des produits.

Les délais de livraison portés sur les commandes des clients sont donnés à titre indicatif. Un retard de livraison ne pourra en aucun cas constituer un motif d'annulation de commande ou de refus de livraison et ne pourra en aucun cas donner lieu au versement de quelques dommages et intérêts, pénalités de retard, indemnités ou frais d'aucune sorte, quant bien même le contraire serait prévu dans les documents des clients.

La livraison est considérée comme effectuée soit par enlèvement direct des clients, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance des produits dans nos usines ou entrepôts à un transporteur mandaté par les clients, sauf disposition contraire convenue avec eux.

Les clients se doivent de retirer les produits commandés dès la date de livraison effective. Si la livraison est retardée pour une cause incombant aux clients, les produits seront stockés et manutentionnés aux frais et risques de ceux-ci.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit avec les clients, les ventes sont réalisées EX-WORKS, selon la définition donnée par les Incoterms 2000, avec tous les droits et toutes les obligations qui en résultent pour les parties.

Les produits livrés ne seront ni repris, ni échangés, sauf en cas d'accord écrit de notre part et sauf en cas de détérioration, de non-conformité, de défauts ou de vices avérés.

3.2 Les produits vendus voyagent, sauf dispositions contraires convenues avec les clients, à leurs risques et périls, notre responsabilité étant automatiquement dérogée dès la sortie des produits de nos usines ou entrepôts, et ce, quelque soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport.

En cas de manque ou d'avarie de transport les clients devront exercer leurs recours contre le transporteur dans les délais et formes légaux conformément aux dispositions des articles L 133-3 et L 133-4 du code de commerce.

3.3. Le nombre l'état et la conformité des produits doivent être impérativement vérifiés par les clients à la livraison. En cas de détérioration ou de non conformité des produits ou de manquants, les clients devront impérativement signaler ces événements sur le bon de livraison, accompagné de leur signature. A défaut, notre responsabilité ne pourra plus être engagée du fait des détériorations, non conformités ou manquants.

En outre, les réclamations ou réserves faites par les clients devront être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les sept jours suivant la date de livraison. Passé ce délai de sept jours après la livraison des produits, aucune réclamation concernant l'état, le nombre ou la conformité des produits ne pourra être admise, les produits étant réputés conformes en qualité et en nombre à ce qui avait été commandé.

En cas de réclamation, les clients devront fournir tous les justificatifs quant à la réalité des détériorations, défauts de conformité ou manquants constatés et devront nous laisser toutes facilités pour effectuer ou faire effectuer par tout tiers désigné par nous, toutes les constatations qui nous sembleraient nécessaires.

Si, après ces constatations, un défaut de conformité, une détérioration ou un manquant est effectivement constaté nous nous engageons à remplacer gratuitement les produits non conformes ou détériorés et/ou à fournir le complément de produits pour combler les manquants.

Les défauts de conformité détériorations ou manquants ne pourront en aucun cas donner lieu au profit des clients au paiement de quelques frais, pénalités, indemnités ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit. Par ailleurs tout défaut de conformité, détérioration ou manquant ne pourra en aucun cas justifier la résiliation de la commande.

Toute réclamation effectuée par les clients dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas l'obligation de paiement par les clients des produits.

3.4 Il est interdit d'altérer ou de dénaturer en totalité ou en partie les marques et numéros figurant sur nos produits et de vendre ceux qui auraient subi une altération ou une dénaturation.

4. PRIX, FACTURE ET PAIEMENT

4.1 Les prix et conditions figurant sur nos documents commerciaux sont donnés à titre indicatif et sans garantie de durée. Ils sont susceptibles de varier à tout moment, notamment en cas de variation du cours des matières premières nécessaires à la fabrication de nos produits.

Les prix et tarifs indiqués sur nos documents s'entendent, sauf dispositions contraires convenues avec les clients, hors taxes et hors tout escompte et toute remise pour des produits emballés livrables, dans nos usines ou entrepôts.

Nos ventes sont facturées, au prix de notre barème en vigueur à la date de livraison, la TVA appliquée étant celle en vigueur à cette date.

4.2 Quel que soit le mode de livraison, la livraison des produits déclenche la facturation. Nos produits sont payables à Troyes, par effets de commerce émis par nos soins et acceptés par les clients, par virement ou par chèque. Les paiements font à des tiers ou intermédiaires sont effectués aux risques et périls des clients.

Lorsque le paiement aura lieu par effets de commerce, ils devront être acceptés par les clients et ils devront nous parvenir dans un délai de huitaine à défaut de quoi nous pourrions exiger le règlement immédiat de la totalité du prix.

Le prix est payable net et sans escompte à la commande pour toute première commande ou en cas de difficultés financières notoire des clients ou de solvabilité douteuse de ceux-ci.

En outre, en cas de risque d'insolvabilité des clients nous nous réservons le droit d'exiger des garanties de paiement. Si les clients ne fournissent pas les garanties de paiement sollicitées, nous nous réservons le droit de refuser, suspendre ou résilier la commande.

En dehors des cas sus énoncés et sauf dispositions contraires convenues avec les clients, nos produits doivent être payés à 30 jours fin de mois de livraison. En tout état de cause, le délai de paiement de nos produits ne pourra en aucun cas excéder 60 jours net à compter de la livraison.

Sauf dispositions contraires convenues avec les clients, aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé par rapport à la date d'échéance figurant sur la facture.

Le recours à notre obligation de garantie ou toute autre réclamation de toute nature que les clients pourraient être amenés à formuler sur nos produits ne leur permettent sous aucun prétexte, de retenir ou de retarder les paiements dus.

Nous nous réservons le droit d'opérer un paiement par compensation entre les sommes que nous devrions à nos clients et celles dont ils seraient eux-mêmes débiteurs vis à vis e nous, notamment en cas de non paiement par les clients des sommes qui nous sont dues.

4.3. A défaut de paiement total ou partiel du prix à l'échéance résultant du délai prévu dans les présentes conditions générales de vente ou de la date de règlement indiquée sur la facture les clients seront redevables de plein droit d'une pénalité de retard égale au taux de la Banque Centrale Européenne appliquée à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix points de pourcentage, en vigueur à la date d'échéance du paiement, étant précisé que cette pénalité ne sera exigible que huit jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure de procéder au règlement du prix restée sans effet.

En outre, en cas de non paiement d'une échéance, toutes les sommes restant dues par les clients deviendront immédiatement exigibles.

Par ailleurs, tout incident de paiement nous autorisera à suspendre de plein droit l'exécution de toutes les autres commandes, à modifier les conditions de règlement en vigueur, toute commande devenant payable sans escompte au comptant à la commande et à suspendre ou refuser le paiement de toute réduction de prix immédiate ou différée que nous aurions pu consentir aux clients.

Enfin, les clients devront nous rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes non payées y compris une indemnité forfaitaire égale à 10% des sommes dues, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

5. RESERVE DE PROPRIETE

Lorsque des produits vendus ne sont pas intégralement payés lors de la livraison, nous nous en réservons la propriété jusqu'à complet paiement du prix en principal frais et accessoires.

En cas de défaut de paiement, huit jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon nous semble et nous pourrions demander la restitution des produits sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Les frais entraînés par la reprise des produits seront à la charge des clients.

Les clients, qui ont la garde des produits non intégralement payés, s'engagent à les conserver en parfait état, à nous faire connaître le lieu où ils sont remis et à les tenir à notre disposition. Les clients s'obligent à permettre à tout moment l'identification et la revendication des produits, étant précisé que les produits en stock sont réputés irréfragablement être les produits impayés.

En cas de saisie, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits, les clients devront impérativement nous en informer dans les plus brefs délais afin de nous permettre de préserver nos droits.

Les clients pourront procéder à la revente des produits affectés de la clause de réserve de propriété. Toutefois, ils s'engagent soit à régler immédiatement le prix ou la partie du prix restant due, soit à nous avertir immédiatement du nom et de l'adresse du tiers acquéreur afin de nous permettre d'exercer éventuellement notre droit de revendication sur le prix à l'égard de celui-ci. En outre, les clients devront informer leurs client de l'existence de la présente clause de réserve de propriété.

Les clients s'interdisent en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie, les produits non intégralement payés ou de consentir quelque droit que ce soit sur ceux-ci au profit de tout tiers quel qu'il soit.

Les clients devront assurer les produits non payés contre tous les risques, auprès d'une compagnie d'assurance solvable, en avertissant cette dernière qu'en cas de sinistre, nous serons subrogés dans tous les droits que l'assuré pourrait avoir vis-à-vis de l'assureur.

5. FORCE MAJEURE – CAS FORTUIT

Notre responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée, s'il survient des cas fortuits ou de force majeure empêchant ou retardant, soit la fabrication, soit la livraison des produits, ou de certains de leurs éléments.

Sont considérés notamment comme cas de force majeure : les incendies, les inondations, les tempêtes, les accidents graves de matériel ou d'outillage, la mobilisation, la guerre, les épidémies, les interruptions de transport, la pénurie de matières premières, la modification des lois et règlements affectant les produits vendus, les contingents, les grèves, qu'elles soient totales ou partielles, chez nous ou chez nos fournisseurs, et plus généralement, toute cause échappant à notre contrôle.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, nous nous engageons à prévenir dans les meilleurs délais par écrit nos clients. Le contrat nous liant avec les clients sera alors suspendu de plein droit sans indemnité de quelque nature qu'elle soit de la date de survenance de l'événement à la date de fin de celui-ci.

8. CONDITIONS DE GARANTIES

Nous garantissons que nos produits sont conformes à la réglementation et aux normes françaises et européennes en vigueur les concernant, quant elles existent.

Dans le cadre des normes et réglementations ci-dessus rappelées, et sauf conventions contraires conclues avec les clients, nous garantissons nos produits contre tout vice ou défaut de matière, de fabrication et de conception pendant une durée de douze (12) mois ou 100 000 kms, à partir de la date de livraison.

Si les clients estimaient que les produits livrés étaient entachés de défauts ou de vices cachés, ils devront nous avertir par écrit, sans délai à compter de la découverte des vices ou des défauts, en précisant la nature et l'étendue de ceux-ci et en fournissant tous les justificatifs quant à la réalité de ceux-ci.

Les clients devront nous laisser toutes facilités pour effectuer ou faire effectuer par tout tiers désigné par nous, toutes les constatations qui nous sembleraient nécessaires, et notamment le retour des produits litigieux aux fins d'analyse.

Si, à l'issue de ces analyses et constatations, il s'avérait que les produits étaient défectueux, notre garantie s'appliquerait, sous réserve toutefois que les vices ou défauts soient survenus avant 12 mois ou 100 000 kms.

Au titre de la garantie, nous nous engageons, selon les circonstances à réparer ou à remplacer gratuitement tout produit reconnu défectueux.

Notre garantie est strictement limitée à l'obligation de réparation ou de remplacement des produits défectueux et il est expressément précisé que nous ne serons en aucun cas tenus à une indemnisation de quelque nature qu'elle soit envers les clients pour tout préjudice de quelque nature qu'il soit et à aucun paiement de quelque frais ou pénalité que ce soit du fait des défauts ou des vices entachant les produits vendus.

Toutefois et par exception, si les défauts ou les vices constatés et avérés devaient entraîner des rappels de produits auprès des utilisateurs finaux, alors ces rappels pourront générer une indemnité à notre charge, définie d'un commun accord entre nous et les clients, étant toutefois précisé que cette indemnité ne pourra en aucun cas être supérieure à 8% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé avec les clients concernés au titre de la vente des produits objets des rappels.

En outre il est expressément précisé que sont exclus de la garantie les détériorations consécutives :

- * à une utilisation des produits non conforme à nos recommandations et/ou aux conditions préconisées par l'EUWA dans ses documents ES 1.06 F, ES 1.07 F et ES 1.08 F.
- * à toute modification ou adjonction réalisée sur les produits sans notre autorisation préalable et écrite,
- * à des contraintes extérieures ou tout cas de force majeure,
- * à un défaut d'entretien des produits, une négligence ou une faute des clients ou des utilisateurs finaux,

9. CONDITIONS GENERALES

9.1 Les clients s'interdisent de revendre nos produits, notamment lorsqu'ils sont protégés par des droits de propriété industrielle, en dehors du pays où ils ont été livrés, sans notre accord préalable et écrit. Ces dispositions ne sont pas applicables aux pays membres de l'Union Européenne.

9.2 Toutes contestations concernant les ventes de nos produits seront portées devant le Tribunal de Commerce de Troyes, qui sera seul compétent, quel que soit le lieu de livraison et même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

9.3. Les présentes conditions générales de vente et toutes les ventes que nous effectuons sont soumises à la loi française qui régira toutes contestations relatives à leur formation, leur exécution ou leur interprétation.

9.4. Le fait pour nous de ne pas nous prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente ne peut valoir renonciation à nous prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

9.5. Nous élisons domicile à l'adresse de notre siège social : Avenue du Président René Coty; 10 600 LA CHAPELLE SAINT LUC. Toute correspondance concernant les ventes de nos produits devra être envoyée à l'adresse ci-dessus pour nous être opposable.